

Convention de Compte Courant d'Associé.e à la SAS Watt-Pic

Entre les deux parties suivantes :

La SAS WATT-PIC, à capital variable, dont le siège social est situé 1, place des Jardins du Château 34270 Lauret, inscrite au RCS de Montpellier sous le N° 898 428 370, représentée par Monsieur Francis Valeri, président en exercice, dûment habilité à ratifier les présents engagements, « WATT-PIC », d'une part,

Et :

Prénom, Nom, Nom de jeune fille / Dénomination, Représentant.e légal.e :

Demeurant : _____

Associé.e de WATT-PIC par la détention de _____ action(s) / part(s) sociale(s) à ce jour.
Ci-après dénommé « l'associé.e », d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

En considération de la gouvernance adoptée par WATT-PIC et de l'objet social poursuivi, et afin de constituer un fond pour assurer le financement ou la trésorerie des projets réalisés par la société, les parties mettent en place les conditions d'établissement, de blocage, et de rémunération d'un compte courant d'associé (ci-après dénommé « CCA ») comme suit :

Article 1^{er} : Compte – Fonctionnement

Les parties conviennent d'établir dans les livres de WATT-PIC, au nom et au profit de l'associé.e, un compte courant d'associé (sur lequel figureront toutes les opérations financières réalisées entre WATT-PIC et l'associé.e).

Il est convenu que le montant minimum est de 400€ par dépôt. Toutefois, le montant total des sommes déposées par l'associé.e sur son CCA bloqué pourra nécessiter l'approbation du Conseil de Gestion.

Article 2 : Interdiction d'un solde débiteur

Les parties rappellent qu'en aucun cas le CCA ne pourra présenter un solde débiteur.

Article 3 : Versement en compte courant d'associé

L'associé.e met à la disposition de la société une somme de (en lettres) _____ euros (€), qu'il/elle verse au crédit de son compte courant d'associé.e. L'associé.e pourra ultérieurement abonder de nouveau son compte courant, sous réserve que le Président de WATT-PIC, ou toute personne dûment déléguée, donne son accord.

Tout versement peut être réalisé par :

- Chèque ci-joint à l'ordre de la SAS Watt-Pic
- Virement au compte de la SAS Watt-Pic ouvert à la Banque Populaire du Sud :
IBAN : FR76 1660 7003 3018 2212 8927 354 - BIC : CCBPFRPPPPG

Article 4 : Durée – Conditions - Rémunération

Les versements en compte courant sont consentis et acceptés pour une durée illimitée. Les fonds déposés peuvent être retirés, partiellement ou en totalité, sur demande écrite dans les conditions suivantes :

- à partir d'une période de dépôt de 3 ans, à condition que le Président de WATT-PIC, ou toute personne dûment déléguée, donne son accord
- au-delà d'une période de 6 ans, sans condition

La société WATT-PIC peut choisir de rembourser à l'associé.e son compte courant, partiellement ou en totalité, au-delà d'une période de 6 ans.

Tout demande de remboursement sera exécutée dans un délai de 3 (trois) mois, à compter de la date de demande, sauf décision contraire de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le compte courant d'associé (CCA) sera producteur d'intérêts au taux de 3% par an.

Les intérêts seront calculés annuellement à compter du premier jour du trimestre suivant la date de dépôt des fonds sur le CCA. Les intérêts acquis seront maintenus sur le CCA, comptabilisés en fin de chaque année et pris en compte pour le calcul des intérêts de l'année suivante.

En cas de circonstances exceptionnelles, au cas où la rémunération du CCA engendrerait ou aggraverait un résultat annuel négatif de WATT-PIC, l'Assemblée générale pourrait décider de réduire le taux d'intérêt servi pour l'exercice comptable correspondant, ou de différer le remboursement total ou partiel du CCA.

Article 5 : Règlement des différends

En cas de litige entre la SAS et l'associé.e au regard de l'exécution de la présente convention, et qui n'aurait pas trouvé sa solution après médiation, l'affaire sera portée devant les juridictions du siège social de la SAS.

Fait à _____, le _____ en 2 (deux) exemplaires.

Mention « lu et approuvé », signatures suivies des noms/prénoms manuscrits :

L'associé.e

Pour la SAS Watt-pic, le Président
ou son représentant dûment mandaté

Merci de retourner les deux formulaires complétés et signés, accompagnés du règlement (si paiement par chèque), à :

SAS Watt-Pic
1, place des Jardins du Château
34270 Lauret

L'un des deux exemplaires vous sera retourné après signature par la SAS WATT-PIC.

Facteurs de risques

L'attention du souscripteur est attirée sur le risque, que comporte un investissement dans une société, de la perte partielle ou totale de l'investissement. N'investissez que l'argent dont vous n'avez pas besoin immédiatement, et diversifiez votre épargne.